

Vœux DGAJ 2013

Discours introductif de Madame Liliane BAUDART

Directrice générale de l'aide à la jeunesse

La Marlagne

15 janvier 2013

Madame la Ministre et ses représentants,
Monsieur le Délégué général aux droits de l'Enfant,
Monsieur l'Administrateur général,
Mesdames, Messieurs,
Cher(e)s collègues,

En ce début d'année nouvelle, je me réjouis de vous rencontrer pour ce rendez-vous festif. Il est en effet important de ponctuer une année de travail intense par un moment convivial.

Avant toute chose, je veux vous adresser à titre personnel mes meilleurs vœux pour l'année 2013, à vous, à vos proches et à tous ceux qui vous sont chers.

En effet, même pour une stakhanoviste comme moi, le temps consacré à notre vie personnelle, à nos amis, à notre famille, à nos amours, est un temps précieux qu'il faut à tout prix protéger.

Je vous souhaite de pouvoir savourer en 2013 tous ces moments dans la sérénité.

Vous le savez tous, hélas, 2013 s'annonce comme une année difficile pour bon nombre de nos concitoyens.

L'aide à la jeunesse est doublement concernée par les difficultés socio-économiques que traversent notre pays, et plus globalement l'ensemble de l'Europe.

- Tout d'abord, parce que notre secteur est le témoin privilégié des difficultés provoquées par cette crise économique pour les familles et plus particulièrement sur les familles déjà fragilisées. Ces familles sont directement frappées par un certain

nombre de mesures d'économie et les enfants et les jeunes en subissent les conséquences. Comme le répète souvent le Délégué général aux droits de l'Enfant, « *aucun article de la Convention internationale des droits de l'Enfant, qui est le fondement du décret de 1991 et de nos actions en général, ne résiste à la pauvreté* ».

- Mais aussi, parce que si, jusqu'à présent, les réductions budgétaires n'avaient que peu atteint le ministère, il n'en est plus de même aujourd'hui. En effet, le remplacement d'un agent sur trois touche de plein fouet l'administration centrale. Sur 3 personnes partant à la retraite, une seule sera remplacée. Fort heureusement, les services continus ne sont pas touchés par cette mesure !

Bilan

Rassurez-vous je vais vous épargner un bilan exhaustif de l'année 2012 qui fut particulièrement riche en travaux.

Je pourrais vous parler :

- des travaux du **groupe Admissions** au sein des IPPJ, qui s'est emparé de la délicate question de l'admission des jeunes au sein des IPPJ et plus particulièrement de la gestion des listes d'attentes.
Grâce à la volonté d'aboutir de tous les partenaires, à leur esprit constructif et à la qualité du travail d'analyse fourni par Madame Clarembaux, en collaboration avec les directions des IPPJ et du Centre de St Hubert, une réforme de l'admission des jeunes en IPPJ a pu voir le jour, à la satisfaction de tous les partenaires.
- de la **circulaire Harmonisation** qui est l'aboutissement d'un long processus participatif visant à harmoniser les procédures et les pratiques au sein des SAJ et des SPJ, afin d'assurer un traitement égal à tous les jeunes où qu'ils résident.

- de la poursuite des travaux d'analyse et d'évaluation des processus liés au métier de **la prévention** au sein des sections de prévention générale. Ce travail piloté, par Monsieur Yves POLOME, Directeur général adjoint qui a la prévention dans ses attributions, a fait l'objet d'une restitution, en collaboration avec le service de l'Audit et de la Qualité du Ministère. Pour la première fois, les agents des sections de prévention générale des 13 arrondissements ont participé à un travail de réflexion sur le sens de leur métier, sur l'organisation des services ainsi que sur les articulations à prévoir avec l'ensemble du réseau. Ce travail se poursuivra évidemment en 2013, notamment à l'occasion du recrutement de personnel supplémentaire pour les sections de prévention générale afin de participer à la réalisation d'un diagnostic social dans chaque arrondissement.

J'aurais aussi pu vous parler du protocole DGAJ/CPAS mais je voudrais mettre en exergue **2 initiatives transversales** dont je suis particulièrement fière.

Il s'agit, d'une part, de la réalisation d'une brochure destinée aux acteurs de terrain déclinant le protocole de collaboration entre les acteurs du monde médico-psycho-social et les acteurs du monde judiciaire.

Ce protocole, et la brochure qui en découle, ont été réalisés par le **groupe de travail « maltraitance »** présidé par Madame Geneviève ROBESCO, Avocat général près la Cour d'Appel de Liège.

Ce groupe a réalisé un véritable travail de maillage, non seulement entre professionnels issus de champs différents, aux langages et aux références différentes, mais aussi entre niveaux de pouvoir fédéral, régional et communautaire.

La deuxième réalisation que je souhaite évoqué devant vous, c'est l'élaboration, en collaboration avec l'ONE et le Délégué général aux droits de l'enfant, d'un **référentiel de soutien à la parentalité** intitulé « Pour un accompagnement réfléchi des familles ».

Ce référentiel propose aux professionnels un document de référence posant des balises éthiques et des repères pédagogiques afin de promouvoir des pratiques professionnelles respectueuses de l'enfant et de ses parents, et de permettre le développement d'un langage commun autour du soutien à la parentalité. Ce protocole sera largement diffusé dans notre secteur en 2013. Il sert déjà de bases aux formations conjointes ONE-DGAJ qui ont déjà eu lieu dans plusieurs arrondissements et qui se poursuivront en 2013.

Et enfin, je ne peux résister au plaisir de vous présenter notre dernière publication : les actes du colloque « La participation des jeunes, un enjeu éducatif » qui viennent juste de sortir de presse.

Défis 2013

Les défis 2013 pour la DGAJ sont conséquents.

Je citerai plus particulièrement :

1- Le projet **IMAJ** dont le déploiement progressif débutera à la mi-avril et aura un impact pour l'ensemble de la DGAJ. Pour ceux qui n'en auraient pas encore entendu parler, ce dont je doute, IMAJ est le programme informatique qui est appelé à remplacer Sigmajed (et l'application CIOC). 2013 sera une année-charnière pour ce projet qui mobilise la DGAJ (et l'Etnic) depuis déjà 4 ans et qui apportera à notre secteur un outil moderne de gestion pour les (20) prochaines années.

2- Dans la **continuité de la Recherche Action sur les balises danger** dont les résultats ont été restitués en 2012, j'ai souhaité aller un pas plus loin dans le soutien au travail d'évaluation des situations de danger réalisé dans les SAJ/SPJ. C'est ainsi qu'il a été demandé à une équipe de Chapelle aux Champs de produire, sur base de données cliniques probantes, un ensemble de balises pragmatiques destinées à guider les agents dans l'évaluation des situations de danger. Cet outil n'a évidemment pas vocation à se substituer au sens clinique de l'agent mais bien de l'assister dans ce processus essentiel afin que des questionnements ne soient pas omis.

Cet ensemble de balises sera formalisé, sous forme de fiche, de manière à accompagner les agents dans le processus d'évaluation, à partir d'un protocole de questionnements progressifs et concrets, permettant de construire un diagnostic de l'état de danger, de son degré d'urgence, de son degré de gravité par rapport à l'intégrité physique et psychique de l'enfant ou du jeune. Il ne s'agit pas de produire une grille d'évaluation mais bien d'accompagner et de structurer le processus de diagnostic en élaborant, pour un certain nombre de situations-types (suspensions de maltraitance physique, suspicions d'abus sexuels, suspicions de maltraitance psychologique, négligences graves, troubles psychiatriques chez un des parents, assuétude d'un des parents, ...), des questions-point de passage. In fine, cet outil doit également être un soutien à la décision.

Le délivrable (le produit attendu) sera composé d'un ensemble de fiches-balises de questionnement. Cet outil doit pouvoir être utilisé à tous les moments de la prise en charge d'un jeune, par un agent confronté à une situation de danger.

Cet outil sera accompagné d'un portefeuille de références probantes et de lecture.

3- Je tiens à pointer également, comme défi important pour 2013, l'approfondissement des **collaborations avec le secteur du handicap et de la santé mentale** car l'orientation, ou non, des jeunes vers ces 2 secteurs porte à conséquences. Entre autres pour les IPPJ pour qui c'est la problématique n°1.

* * *

A l'occasion de ces vœux 2013, j'ai voulu partager avec vous et vous présenter **3 projets** réalisés dans notre secteur :

1. Un projet réalisé par un SAJ

Un des enjeux de l'aide à la jeunesse, que l'on soit un SAJ, un SPJ ou une IPPJ est le travail de réseau et de collaboration, particulièrement avec les services de 1^{ère} ligne.

Vous allez avoir l'occasion, dans quelques instants, de découvrir comment le SAJ de Charleroi s'est emparé de la question.

2. Un projet réalisé par une IPPJ

L'ouverture vers d'autres secteurs, la mutualisation des compétences et des ressources dans mais aussi au-delà de la DGAJ est un enjeu majeur.

L'IPPJ de Jumet a concrétisé cette ouverture et cette mutualisation en collaborant avec l'Auberge de jeunesse de Malmédy : les jeunes effectuent des travaux de rénovation et en échange l'IPPJ peut bénéficier de séjours. Ces échanges illustrent la transversalité entre les secteurs de l'aide à la jeunesse et de la jeunesse. Ils permettent aussi aux jeunes d'entrer dans une démarche restauratrice et de valoriser leur image. Des jeunes aident d'autres jeunes, réalisent des travaux au bénéfice d'autres jeunes.

3. Enfin Un projet réalisé par un service agréé.

L'aide à la jeunesse se doit de maintenir le lien enfant-parent.

Le service de placement familial « Parcours d'accueil » a voulu travailler dans ce sens à travers le projet « Ateliers rencontres ».

Il s'agit de proposer à l'enfant, pris en charge en famille d'accueil, et à ses parents un cadre de rencontre où la parole n'est pas l'unique moyen d'échange en faisant le pari que les parents pourront s'investir dans une activité créative avec leur enfant.

Nous allons le voir, cette initiative permet des rencontres plus confortables pour chacun dans un lieu accueillant et sécurisant.

Sans plus tarder, je passe la parole aux opérateurs de terrain en vous souhaitant encore une année nouvelle heureuse et solidaire.